

Séance ordinaire du 11 janvier 2010



2010-01
01

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce lundi 11 janvier 2010 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy
Siège # 2 M. Richard Morin
Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

En remplacement de M. Marc-André Doyle, Mme Nathalie Gagnon, secrétaire trésorière adjointe, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

02.01 - VOEUX DE MME LA MAIRESSE

2.01 - VOEUX DE MME LA MAIRESSE :

Mme la mairesse transmet aux membres du conseil, et à tous les citoyens, ses meilleurs voeux pour la nouvelle année. L'année 2010 s'annonce porteuse de projets d'investissements privés et publics.

02.02 - REPORTAGE TÉLÉVISÉ À RDS

2.02- REPORTAGE TÉLÉVISÉ À RDS:

La conseillère au siège #1, Mme Lise Roy, annonce qu'un reportage télévisé,

portant sur notre municipalité et le Domaine La Guadeloupe, sera transmis sur RDS, dimanche le 7 février à 11H00

02.03 - COURS D'ORDINATEUR

2.03- COURS D'ORDINATEUR:

Des cours d'ordinateur niveau 1, 2 et 3 débuteront le 26 janvier 2010, pour information joindre Mme Thérèse Lagueu.

**2010-01
02**

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1 - ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
 - 2.1 - Voeux de Mme la mairesse
 - 2.2 - Reportage télévisé à RDS
 - 2.3 - Cours d'ordinateur
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session régulière du 14 décembre 2009
 - 4.2 - Session spéciale du 14 décembre 2009
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
 - 6.2 - Guide d'accueil
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 8.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en décembre 2009 et des engagements du mois suivant.
 - 8.3 - Recommandation du comité incendie pour la réparation du camion citerne (609)
 - 8.4 - Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques
 - 8.5 - Nomination de M. Daniel Mathieu et Mme Carol-Anne Létourneau à titre de pompiers volontaires
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
 - 9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
 - 9.2 - Limite de vitesse 8e rue Ouest
 - 9.3 - Octroi de contrat de déboisement
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
 - 11.01 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02 - Demande de désignation de fourrière d'auto sur notre territoire
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
 - 12.02 - Comptes du mois de décembre 2009 et engagements financiers du mois suivant.
 - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de décembre 2009
 - 12.04 - Renouvellement contrat de service Infotech
 - 12.05 - Liste des contribuables endettés pour taxes pour l'exercice 2008.
 - 12.06 - Demande d'autorisation pour l'octroi d'un montant de 400\$
- 13 - Législation
 - 13.01 - Avis de motion de l'adoption, règlement # 416-2010.
 - 13.02 - Avis de motion, règlement # 417-2010
- 14 - Divers
 - 14.01 - Salaire de la caméraman
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par Paul Joly et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

**2010-01
03**

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 2009

4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 2009:

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 14 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 14 décembre 2009, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2010-01
04**

04.02 - SESSION SPÉCIALE DU 14 DÉCEMBRE 2009

4.02 -SESSION SPÉCIALE DU 14 DÉCEMBRE 2009 :

Copie du procès-verbal de la session spéciale du conseil tenue le 14 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 14 décembre 2009, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Aucune correspondance

06.02 - GUIDE D'ACCUEIL

6.02 GUIDE D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX ÉLUS

Dépôt du guide d'accueil et de référence pour les nouveaux élus municipaux. Ce document est produit par le ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT).

Rappel des dates de formation de la FMQ pour les nouveaux élus, Mme Madeleine Fortin et M. Rosaire Coulombe:

- Mercredi 24 février 2010, 9.00hrs à 16.00hrs, St-Joseph de Beauce
- Samedi 24 avril 2010, 9.00hrs à 16.00hrs, St-Joseph de Beauce

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHÉMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de décembre est de 53,06 T.M./ 5 semaines;
 - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2009 est de 782 tonnes métriques, soit une moyenne de 65.17 T.M. par mois.

Le conseil félicite les citoyens et M. Paul Joly, représentant au niveau de la régie inter municipale du comté de Beauce-Sud, pour la baisse de tonnage sur la récupération

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

2010-01
05

08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Dépôt du procès verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19H00, le 9 décembre 2009

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion du 9 décembre dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

2010-01
06

08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN DÉCEMBRE 2009 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.

8.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN DÉCEMBRE 2009 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de décembre 2009 pour un montant de 8,565.32 \$.
- engagements du mois de janvier 2010 reliés au service d'incendie, au montant de 5 175.00\$.

Adoptée unanimement.

**2010-01
07**

08.03 - RECOMMANDATION DU COMITÉ INCENDIE POUR LA RÉPARATION DU CAMION CITERNE (609)

8.03 - RECOMMANDATION DU COMITÉ INCENDIE POUR LA RÉPARATION DU CAMION CITERNE (609);

Attendu la recommandation du comité incendie, concernant la réparation du camion citerne (609).

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation, du comité incendie, visant à faire réparer le camion citerne (609), au coût approximatif de 15,000 \$.

La réparation sera effectuée par l'entreprise Maxi Métal de St-Georges et le garage André Plante de St-Évariste.

Adopté à l'unanimité

**2010-01
08**

08.04 - VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES

8.04 - VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES :

Attendu que l'Agence municipale de financement et de développement des centres 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales, aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres 9-1-1 du Québec de verser dès que possible au Centre d'Appels d'Urgence de Chaudière Appalaches inc. (CAUCA), dont le siège social est situé au 485 Blv Renault, Beauceville, G5X 3P5, pour et à l'acquit de la municipalité, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues*.

La présente résolution a un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la municipalité de La Guadeloupe tant qu'elle ne sera pas avisée, au moins 60 jours à l'avance, de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

Adoptée unanimement.

**2010-01
09**

08.05 - NOMINATION DE M. DANIEL MATHIEU ET MME CAROL-ANNE LÉTOURNEAU À TITRE DE POMPIERS VOLONTAIRES

8.5 - NOMINATION DE M. DANIEL MATHIEU ET MME CAROL-ANNE LÉTOURNEAU À TITRE DE POMPIERS VOLONTAIRES :

Attendu que le chef pompier souhaite recruter, des gens du milieu, intéressés à présenter leur candidature pour devenir pompier volontaire;

Attendu l'intérêt manifesté, par M. Daniel Mathieu et Mme Carol-Anne Létourneau, et que ces derniers sont résidents des municipalités membres du protocole incendie intermunicipal;

Attendu les recommandations du comité de sécurité incendie d'accepter ces derniers au sein de l'équipe des pompiers volontaires;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu unanimement que la Municipalité de La Guadeloupe accepte la nomination de M. Daniel Mathieu et Mme Carol-Anne Létourneau à titre de pompier à l'intérieur de l'équipe des pompiers volontaires de La Guadeloupe / Saint-Évariste /St-Hilaire, et ce, pour une période de probation de 6 mois.

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

2010-01
10

09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

9.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:

Dépôt des procès verbaux des réunions du comité des travaux publics, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité des travaux publics et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 4 janvier 2010

Adoptée unanimement.

2010-01
11

09.02 - LIMITE DE VITESSE 8E RUE OUEST

9.02 - LIMITE DE VITESSE 8EME RUE OUEST:

Attendu la résolution 2009-09-223, de la municipalité de La Guadeloupe, requérant l'avis du ministère des Transports du Québec concernant la modification de la vitesse maximale autorisée aux véhicules moteurs sur la 8^e rue Ouest;

Attendu l'avis du ministère des Transports du Québec, daté du 11 décembre 2009, et déposé devant ce conseil;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe peut fixer la vitesse maximale de circulation sur les rues relevant de sa juridiction;

Attendu l'ouverture de la direction générale de la municipalité de St-Évariste de Forsyth à harmoniser la vitesse maximale autorisée pour la section de la 8^e rue Ouest relevant de sa juridiction;

Attendu le plan de signalisation ci-annexé, sous la cote 9.02, et faisant partie intégrante de la présente résolution;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité :

- De porter la limite de vitesse maximale à 50 km/ hrs de l'intersection de la 14^e avenue jusqu'à l'extrémité ouest du terrain municipal consacré aux activités sportives et récréatives (Centre sportif), tel qu'indiqué au plan de signalisation 9.02
- De porter la limite de vitesse maximale à 70 km/ hrs, sur la 8^e rue Ouest, de l'extrémité ouest du terrain municipal consacré aux activités sportives et récréatives (Centre sportif) jusqu'à l'extrémité ouest du territoire de la municipalité de La Guadeloupe.
- De demander à la municipalité de St-Évariste de Forsyth :
 - d'harmoniser à 70 km/ hrs la vitesse maximale autorisée sur la section de la 8^e rue Ouest relevant de sa juridiction.
 - de déléguer à la municipalité de La Guadeloupe la responsabilité :
 - d'implanter la signalisation et de l'entretenir sur la section de la 8^e rue Ouest relevant de la juridiction de la municipalité de St-Évariste de Forsyth.
 - d'acheminer au ministère des Transports du Québec les documents administratifs et plans nécessaires à la fermeture du dossier.

Adopté unanimement

2010-01
12

09.03 - OCTROI DE CONTRAT DE DÉBOISEMENT

9.03 - OCTROI DE CONTRAT DE DÉBOISEMENT;

Attendu que, M. Jacques Poulin a déposé une soumission, suite à l'appel d'offre pour le déboisement de terrains industriels situés sur la 22^e Avenue;

Attendu que, après vérification, le soumissionnaire possède la compétence, l'expérience et la machinerie nécessaire pour effectuer les travaux;

Attendu que, le soumissionnaire a déposé une preuve d'assurance responsabilité de 500,000 \$ et qu'il s'engage à verser une redevance de 850 \$ + taxes, payable à la municipalité, le 15 mars 2010 ;

Attendu que, M. Jacques Poulin, s'engage à respecter les exigences apparaissant sur l'appel d'offre;

Attendu que, le comité des travaux publics recommande l'octroi de ce contrat à M. Jacques Poulin.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de M. Jacques Poulin, tel que déposée, et de lui octroyer le contrat de déboisement.

Adoptée unanimement.

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Dépôt du rapport mensuel d'activités du mois de décembre et rapport prévisionnel du mois de janvier, préparés par la directrice en loisirs.

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

2010-01
13

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME:

Dépôt des procès verbaux des réunions du comité d'urbanisme, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité d'urbanisme et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 30 novembre 2009

Adoptée unanimement.

2010-01
14

11.02 - DEMANDE DE DÉSIGNATION DE FOURRIÈRE D'AUTO SUR NOTRE TERRITOIRE

11.02 - DEMANDE DE DÉSIGNATION DE FOURRIÈRE D'AUTOS SUR NOTRE TERRITOIRE

Après étude de la demande, d'autorisation d'un permis de fourrière, de Garage Bolduc G. Inc., le comité d'urbanisme recommande au conseil municipal, d'autoriser Garage G. Bolduc Inc. à obtenir un permis de fourrière.

Le conseiller au siège #6, Mme Madeleine Fortin, déclare un intérêt potentiel dans ce dossier. elle s'est retiré des débats .

Attendu que la Société de l'Assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers ;

Attendu que ces dispositions du code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

Attendu que la municipalité a le pouvoir de désigner une fourrière pour la garde des véhicules sur son territoire;

Attendu que, Garage Bolduc G. Inc. s'engage à entreposer les véhicules exclusivement à l'intérieur de son bâtiment;

En conséquence ;

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal désigne Garage Boduc G. Inc. situé au 574, 14^{ème} Avenue, comme fourrière d'autos sur le territoire de la Municipalité de La Guadeloupe et demande son inscription auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec pour opérer comme fourrière ;

Que Garage Boduc G. Inc. devra se conformer aux normes et aux exigences de la Société de l'Assurance automobile du Québec ;

Que la municipalité se dégage de toutes responsabilités tant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Adoptée unanimement.

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

Aucun procès verbal à déposer

**2010-01
15**

12.02 - COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2009 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.

12.02 - COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2009 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois de décembre 2009, au montant total de 747,174.55 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	633,643.00 \$
• Comptes à payer	67,605.42 \$
• Salaires nets versés	30,831.89 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>15,094.24 \$</u>
• Total	747,174.55 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de janvier 2010 pour un montant total de 24 950,00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2009

12.3 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2009 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de décembre 2009

**2010-01
16**

12.04 - RENOUELEMENT CONTRAT DE SERVICE INFOTECH

12.04 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE INFOTECH :

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a demandé à son fournisseur de logiciels d'administration municipale de déplacer la date de renouvellement annuel de son contrat en janvier de chaque année.

Attendu le dépôt de la proposition contractuelle d'Infotech devant ce conseil couvrant la période financière 2010.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'adopter le proposition contractuelle d'Infotech, valable du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, couvrant les options suivantes:

- Contrat service 2010, option régulière, pour un montant de 5,675.00 \$
- Accès Intranet Infotech, pour un montant de 250.00 \$
- Frais de communications pour un montant de 125.00 \$

pour un déboursé total de 6,050.00\$ avant taxes.

Le conseil mandate également Mme la mairesse et M. le directeur général pour la signature du contrat de service avec Infotech.

Adoptée unanimement.

2010-01
17

12.05 - LISTE DES CONTRIBUABLES ENDETTÉS POUR TAXES POUR L'EXERCICE 2008.

12.05 - LISTE DES CONTRIBUABLES ENDETTÉS POUR TAXES POUR L'EXERCICE 2008 :

Attendu le dépôt, par la direction générale, de la liste des contribuables endettés pour taxes, pour l'exercice 2008, dont copie est jointe au présent procès verbal sous la cote 12.05 pour en faire partie intégrante;

Attendu que ce rapport exclu les dossiers des citoyens concernant les ajustements de tarification au compteur d'eau (2008 et 2009) pour lesquelles une procédure de recouvrement a été convenu avec les citoyens concernés.

Attendu que ce rapport précise que 15 citoyens seront en procédure de vente pour taxes non payées s'il n'y a pas d'entente avec ceux-ci d'ici quelques semaines

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à transmettre à la MRC Beauce Sartigan, pour procédure de vente pour taxes non payées, les dossiers pour lesquels des taxes de l'exercice 2008 ne seront pas réglés au 12 février 2010.

Adoptée unanimement.

12.06 - DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN MONTANT DE 400\$

Ce point est reporté à la prochaine séance

12.06 - DEMANDE D'AUTORISATION, POUR L'OCTROI D'UN MONTANT DE 400\$:

Attendu la demande du directeur des incendies de lui attribuer un montant de 400 \$ pour aider à défrayer les dépenses, de rencontres sociales, pour l'année 2010, pour les pompiers et de leur conjoint(e);

En conséquence,

Il est proposé par _____ et résolu unanimement d'accorder ce montant sur le budget pour l'année 2010.

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

13.01 - AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, RÈGLEMENT # 416-2010.

13.01 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 416-2010:

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 4, M. Paul Joly, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement # 416-2010, règlement modifiant le règlement 400-2008, Règlement relatif à :

- l'installation des compteurs d'eau
- les dispositions techniques d'installation
- la responsabilité de la municipalité
- la gestion de la lecture des compteurs

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

13.02 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 417-2010

13.02 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 417-2010:

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 4, M. Paul Joly, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement # 417-2010, règlement remplaçant les règlements 377-2007, 381-2007, 388-2007 et établissant un programme de revitalisation pour les exercices 2010 à 2015 inclusivement.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

14 - DIVERS

14- DIVERS :

2010-01
18

14.01 - SALAIRE DE LA CAMÉRAMAN

14.01-SALAIRE DE LA CAMÉRAMAN:

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité que le salaire mensuel de Mme Marie Ève Couture, caméraman pour les réunions du conseil, passe de 35\$ à 50\$.

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

2010-01
19

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20H38

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.